



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session Deuxième Commission

Point 58 de l'ordre du jour

### Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

**Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Canada, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Fédération de Russie, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Moldova, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine : projet de résolution révisé**

### **Célébration du soixantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 57 (I), du 11 décembre 1946, par laquelle elle a créé le Fonds international de secours à l'enfance, 417 (V), du 1<sup>er</sup> décembre 1950, dans laquelle elle a approuvé la décision du Fonds de consacrer une plus grande part de ses ressources au développement des programmes hors d'Europe, 802 (VIII), du 6 octobre 1953, par laquelle elle a changé le nom de l'organisation en Fonds des Nations Unies pour l'enfance et a supprimé toute mention de limitation de durée dans le mandat du Fonds, 1391 (XIV), du 20 novembre 1959, dans laquelle elle a considéré que l'assistance fournie par le Fonds constituait un moyen pratique de réaliser les fins de la Déclaration des droits de l'enfant<sup>1</sup>, et 2057 (XX), du 16 décembre 1965, dans laquelle elle a applaudi à l'attribution du prix Nobel de la paix, en 1965, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance,

*Rappelant également* ses résolutions 2855 (XXVI), du 20 décembre 1971, dans laquelle elle a félicité le Fonds de l'œuvre extrêmement importante et remarquable qu'il avait accomplie au cours de ses vingt-cinq années d'existence, et 51/192, du 16 décembre 1996, dans laquelle elle a rendu hommage au Fonds pour le rôle

---

<sup>1</sup> Voir résolution 1386 (XIV).



important qu'il jouait depuis cinquante ans en vue de promouvoir la survie, le développement et la protection de l'enfant,

*Rappelant en outre* ses résolutions 33/83, du 15 décembre 1978, sur l'Année internationale de l'enfant, 44/25, du 20 novembre 1989, sur la Convention relative aux droits de l'enfant, 45/217, du 21 décembre 1990, sur le Sommet mondial pour les enfants, et S-27/2, du 10 mai 2002, dans laquelle elle a adopté le document intitulé « Un monde digne des enfants », annexé à ladite résolution,

1. *Félicite* le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à l'occasion de son sixième anniversaire;

2. *Félicite également* le Fonds pour l'assistance considérable qu'il a fournie aux pays de programme aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus dans l'intérêt des enfants;

3. *Remercie* le personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les comités nationaux et les autres partenaires de leur contribution aux importantes réalisations du Fonds;

4. *Félicite* les États Membres, les organisations de la société civile et le secteur privé pour leur appui financier généreux aux activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les invite à envisager d'accroître leur appui aux travaux du Fonds;

5. *Prie* la Présidente de l'Assemblée générale d'organiser, en décembre 2006, une réunion commémorative spéciale consacrée au sixième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

---